

- Suite à la rénovation, est-ce que le prix de ma chambre va augmenter ?
 Pour les nouveaux entrants, le prix de journée sera revu à la fin des travaux.
 Le prix et le type de chambre resteront identiques pour les résidents actuels.
 Par contre, si un changement dans le type de chambre (simple ou double) devait avoir lieu, il y aurait un impact sur le prix, en fonction du type de chambre choisi.
 En effet, le prix d'hébergement est contractuel et déterminé par la convention. Il n'évolue qu'en cas d'indexation. Les prix fixés pour les nouvelles chambres ne se seront donc applicables que pour les nouveaux entrants ou les personnes qui demanderont un changement de type de chambre et qui signeront une nouvelle convention.

- Est-ce que je vais être déplacé(e) ? Comment cela va-t-il se passer ?
 Oui, les travaux se dérouleront en différentes phases. Durant les phases 1 et 2, c'est-à-dire les extensions des ailes du côté de la rue Ducpétiaux et de la rue Diderich, les résidents seront transférés au fur et à mesure dans leur nouvelle chambre. Ils en seront bien évidemment avertis en temps utiles.

- Si j'ai des questions par rapport à la rénovation vers qui dois-je m'orienter ?
 Vous devez vous adresser aux ambassadeurs désignés à cette fin, et identifiables par un badge. Ce sont des travailleurs de la maison de repos qui ont été spécialement formés pour répondre à vos questions. Leur rôle sera de renseigner toutes les personnes désireuses d'informations. Tout au long du projet, ils seront disponibles pour les résidents, leurs familles et les riverains.

- Pendant les travaux, qu'est-ce qui va changer pour moi ?
 Les travaux sont entrepris avec la volonté de maintenir le bon fonctionnement et la vie de la maison de repos.
 Durant la première phase d'extension, les travaux n'auront aucun impact sur l'espace mis à disposition des résidents, à l'exception de l'empiètement du chantier sur le jardin. Dès la fin de la première phase (l'extension de la première aile du côté de la rue Ducpétiaux) les résidents s'installeront dans leur nouvelle chambre afin de libérer l'espace pour procéder à la rénovation du bâtiment existant. Toutes les activités (soins, animation, administration, logistique, repas, lingerie...) se poursuivront normalement puis seront déplacées à leur tour dans les nouveaux locaux.

- Est-ce que le projet aura un impact sur le nombre de places disponibles pour le stationnement ?
 Le projet a privilégié l'amélioration de l'espace de vie du résident et du personnel plutôt que l'accroissement du nombre de places de stationnement. À terme, le parking de l'entrée principale disparaîtra pour laisser place à un « kiss and ride », c'est-à-dire un emplacement de parking réservé pour un court accès et pas pour un stationnement, permettant ainsi d'assurer une meilleure fluidité des déplacements devant la maison de repos.

- Y aura-t-il un impact sur l'accès des ambulances ?
 L'accessibilité de la maison de repos sera bien sûr assurée aux ambulances et aux véhicules d'urgence durant toute la durée des travaux.

- Quand serai-je informé du futur déplacement de ma chambre ?
Les travaux se déroulant en phases, chaque résident concerné par les travaux sera averti le plus rapidement possible afin qu'il puisse se préparer au déménagement. Le personnel soignant de la maison de repos encadrera ce déménagement afin qu'il s'effectue en douceur. Les familles seront évidemment informées et, si elles le souhaitent, pourront nous assister durant le déplacement de leur parent.

- Pourrais-je choisir ma future chambre ?
Préalablement au déménagement, nous veillerons à informer le résident et sa famille en lui présentant son nouveau lieu de vie, et en essayant, dans la mesure des possibilités, de respecter leurs demandes. L'ordre des déménagements sera conditionné par le phasage des travaux.

Le restaurant restera-t-il toujours en activité pendant les travaux ?
Le restaurant restera disponible durant la majorité du chantier. Néanmoins, il devra lui aussi subir des aménagements importants et sera donc inaccessible durant plusieurs mois. Ces travaux sont prévus durant la phase 4 et une solution a été trouvée pour aménager d'autres lieux de restauration. Les futurs aménagements prévoient suffisamment d'espaces communs pour nous permettre de nous organiser au mieux.

- Vais-je retrouver le même personnel dans ma nouvelle chambre ?
Pas nécessairement, car il est possible que les équipes soient réorientées et réorganisées en fonction des déménagements des résidents, et de la nouvelle configuration de la maison de repos.

- Aurais-je le téléphone et internet dans ma chambre ?
Oui. Les chambres seront toutes équipées d'une connexion téléphonique, d'une connexion internet et d'une connexion TV.

- Y aura-t-il encore des activités durant les travaux ?
Oui. Toutes les activités sont maintenues, la vie de la résidence continue !

- Pourrais-je garder ma télévision ?
Non, mais il est prévu d'équiper toutes les chambres de télévision qui, comme cela se fait dans d'autres maisons de repos plus modernes, seront louées par les résidents dans le cadre de leur convention.

- Y aura-t-il un état des lieux ?
Oui, un état des lieux pourrait être applicable aux futurs entrants dans les nouvelles chambres.

- Y aura-t'il une garantie locative dans les nouvelles chambres ?
Oui, une garantie locative pourrait être applicables aux futurs entrants dans les nouvelles chambres.